

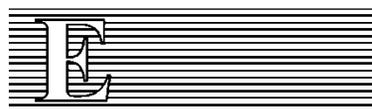


NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trentième réunion du Comité d'experts

Réunion du Comité d'experts de la quatrième réunion annuelle
conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des
finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres
africains des finances, de la planification et du développement
économique de la Commission économique pour l'Afrique

*Addis-Abeba (Éthiopie)
24 – 27 mars 2011*



Distr. : Générale

E/ECA/COE/30/16
14 février 2011

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au
Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
Mars 2010 – mars 2011**

Table des matières

Page

Sigles et acronymes.....	ii
I. Introduction.....	1
II. Principales réalisations découlant de l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	1
A. Appui au niveau régional : le travail des groupes thématiques.....	1
<i>Appui à la coordination sous-régionale.....</i>	<i>3</i>
<i>Appui au Mécanisme d'évaluation intra-africaine</i>	<i>4</i>
B. Le Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine.....	4
C. Le mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique	5
<i>Des consultations plus dynamiques pour renforcer la coordination au sein des groupes et entre eux</i>	<i>5</i>
D. Conclusions de la onzième réunion du Mécanisme de coordination régionale	7
III. Défis et perspectives	8

Sigles et acronymes

BAD	Banque africaine de développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communauté économique régionale
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CUA	Commission de l'Union africaine
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
MCR	Mécanisme de coordination régionale
MCSR	Mécanisme de coordination sous-régionale
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
UA	Union africaine

I. Introduction

1. L'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a continué de progresser vers la phase de mise en œuvre du programme. Durant la période considérée, on a noté un alignement croissant des programmes de diverses entités des Nations Unies sur ceux de la Commission de l'Union africaine (CUA), de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD et des communautés économiques régionales (CER). Ces institutions ont en effet rehaussé leur participation au Mécanisme de coordination régionale des organismes et organisations des Nations Unies opérant en Afrique en appui à l'Union africaine et au NEPAD (MCR-Afrique), ainsi que leur soutien au renforcement des capacités au sein de la CUA, de l'Autorité et des CER. En outre, les organismes des Nations Unies ayant reconnu la nécessité d'adopter une approche collective du renforcement des compétences au sein de l'Union africaine, le consensus autour du principe « Unis dans l'action » s'est élargi.

2. On a examiné le Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine et redynamisé sa mise en œuvre. Dans un mouvement résolument actif, la Conférence de l'UA a approuvé l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'Union, particulièrement au travers de la création de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, en février 2010. L'Autorité a déjà défini son orientation stratégique pour 2010-2013 et élaboré son plan d'activités pour 2010-2014, qui peuvent dorénavant intervenir dans le processus d'alignement du programme de renforcement des capacités.

3. Le MCR-Afrique a enregistré des réalisations remarquables durant la période à l'examen. Tenue en novembre 2010, sa onzième réunion annuelle a produit des résultats importants, particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités. La transformation structurelle découlant de l'élargissement du secrétariat initial, qui est devenu un secrétariat conjoint relevant des Nations Unies et de l'Union africaine, a été consolidée. Ce secrétariat dispose à présent d'un personnel fourni par la CUA et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), lesquels continuent d'assurer la coordination stratégique et d'appuyer le Mécanisme. Les processus de coordination ont donc été étayés, notamment grâce à la création de l'Unité de coordination du NEPAD au sein du cabinet du Président de la CUA. La coordination a également été améliorée à l'intérieur des groupes thématiques et entre eux.

4. Le présent rapport fait le bilan des réalisations majeures du système des Nations Unies en ce qui concerne ses efforts pour la mise en œuvre du NEPAD conformément au principe d'union dans l'action. Il souligne également les conclusions de l'examen triennal du Programme décennal et les résultats du MCR-Afrique pendant la période considérée. Il comporte trois parties.

II. Principales réalisations découlant de l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

A. Appui au niveau régional : le travail des groupes thématiques

5. Voici près de dix ans que les Nations Unies ont fait du NEPAD la charpente du développement de l'Afrique. Pendant les premières années, l'objectif a été de couler les visions, les philosophies, les postulats et les principes dans des programmes qui puissent être mis en œuvre. Nous passons à présent

à une nouvelle étape, où les programmes doivent se traduire par des projets et des résultats matériels tendant vers la réalisation des objectifs globaux du NEPAD.

6. Dans toute l'Afrique, les entités du système des Nations Unies ont participé de manière active à tous les processus de création d'institutions, de conception et d'élaboration de programmes, aux niveaux régional, sous-régional, national et communautaire. Le présent rapport constitue une simple synthèse de ces activités communes, qui ont mené à la mise en place de programmes et projets concrets au niveau régional.

7. Les groupes thématiques ont contribué à diverses initiatives de la CUA, notamment : a) la création d'une équipe de travail interinstitutions sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels pour l'Afrique orientale et australe; b) la rédaction et la mise en œuvre de la Charte africaine des valeurs et principes de l'administration et de la fonction publiques; c) le Programme d'information climatique pour le développement en Afrique (ClimDev-Afrique) et le Centre africain pour la politique en matière de climat, situé à la CEA; d) la Muraille verte pour le Sahara et le Sahel; e) l'appui à la Charte maritime africaine et au Plan d'action connexe de l'Union africaine; f) la prolongation du Programme d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes; g) la promotion des objectifs du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique aux niveaux international, régional, sous-régional et national; h) un Réseau d'information sur les ressources en eau pour le Sud-Soudan; et i) l'organisation de la Semaine africaine de l'énergie et du Forum panafricain de l'investissement.

8. Les activités des groupes thématiques du MCR-Afrique ont fait l'objet d'une harmonisation croissante avec les priorités de l'UA et les programmes du NEPAD. Au moins cinq des neuf groupes ont élaboré des directives pour des plans d'action conjoints. En outre, le consensus autour du principe « Unis dans l'action » s'est élargi car les organismes ont reconnu la nécessité d'adopter une approche collective pour appuyer le renforcement des compétences au sein de l'Union africaine. L'implication plus étroite de la CUA, de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD et des CER dans le travail du MCR-Afrique et de ses groupes thématiques a étayé la possibilité d'aligner de manière plus efficace les programmes des diverses entités des Nations Unies sur ceux de ces institutions. Grâce à la participation du secrétariat à leurs réunions, les groupes thématiques ont pu se concentrer sur les programmes conjoints et améliorer la qualité des comptes rendus présentés à la onzième réunion du Mécanisme. On constate généralement que les programmes du NEPAD sont mieux connus, notamment grâce à des programmes de renforcement des compétences en matière de communication et de plaidoyer et aux bulletins d'information hebdomadaires. Le secrétariat a en effet reçu divers commentaires de la part de lecteurs du bulletin hebdomadaire *NEPAD Today* (« Le NEPAD aujourd'hui »).

9. Au moyen de ses sous-programmes, la CEA a continué de fournir un appui technique à la mise en œuvre du NEPAD. Ce soutien s'est avéré essentiel en ce qui concerne tant l'élaboration que l'application des divers programmes CUA/NEPAD. En outre, la Commission a épaulé la transition qui a fait du secrétariat du NEPAD une unité technique à part entière de la CUA. De manière spécifique, elle a apporté son soutien à la définition de l'orientation stratégique de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD puis à son harmonisation avec le plan stratégique de la CUA, tout en aidant l'Autorité à créer ses plateformes de gestion des connaissances. Enfin, la CEA a continué d'héberger le secrétariat du Mécanisme et de fournir des ressources humaines en vue du bon déroulement de ses opérations.

Appui à la coordination sous-régionale

10. Dans son rapport à la soixante et unième session de l'Assemblée générale intitulé « Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique » (A/61/471), le Secrétaire général a demandé à l'Assemblée de consolider ces bureaux pour qu'ils puissent favoriser le programme d'intégration régionale de l'Afrique au niveau sous-régional et, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, élaborer un cadre pour coordonner les programmes et les activités des organismes des Nations Unies à ce niveau. Les mécanismes de coordination sous-régionale (MCSR) ont pour objectif essentiel de rehausser la cohérence, la coordination et la coopération entre les organismes du système des Nations Unies, dans le cadre de l'exécution de programmes de développement dans les sous-régions.

11. Dans ce contexte et en réponse à des recommandations faites lors de diverses réunions du MCR-Afrique, un mécanisme de coordination sous-régionale a été mis en place dans la sous-région de l'Afrique centrale, sous la houlette du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale, implanté à Yaoundé. Une réunion des organismes et institutions partenaires s'est tenue à Douala (Cameroun) en novembre 2010, pour : a) examiner le fonctionnement du mécanisme un an après sa création et réfléchir à des mesures permettant d'optimiser ses résultats; b) permettre l'échange de vues sur les progrès et les difficultés relatifs à la mise en œuvre des projets et programmes UA/NEPAD dans la sous-région; c) présenter des bilans des soutiens apportés et prévus par les partenaires pour la mise en œuvre de projets sous-régionaux prioritaires; d) étudier d'éventuels partenariats en vue de l'harmonisation des politiques, programmes et instruments d'intégration régionale, dans le cadre de la rationalisation des communautés économiques régionales en Afrique centrale; et e) faire le point et combler les lacunes en matière d'information en ce qui concerne les réseaux de coordonnateurs du mécanisme de coordination sous-régionale.

12. Les efforts visant à instituer un mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe ont aussi pris de l'ampleur pendant la période à l'examen. Un groupe d'étude de la mise en œuvre opérationnelle de ce mécanisme a été créé et a tenu sa séance inaugurale en octobre 2010 à Kigali (Rwanda), dans les locaux du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est. Le but de la réunion était d'examiner : a) des modalités concrètes de mise en œuvre du mécanisme, en vue de favoriser l'efficacité et la coordination de l'aide au développement apportée par les organismes du système des Nations Unies en Afrique orientale et australe; b) les liens entre les programmes des Nations Unies aux niveaux national, sous-régional et régional, notamment les rapports existant entre le mécanisme et le MCR-Afrique, l'équipe des directeurs régionaux et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; et c) l'approche de programmation pluriannuelle et multipartite en tant que point de départ de la mise en œuvre opérationnelle du mécanisme de coordination sous-régionale. Les participants à la onzième réunion du Mécanisme de coordination régionale ont recommandé que le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) apportent leur soutien à la mise en place d'un mécanisme de coordination sous-régionale.

13. Pour appuyer le Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine, le secrétariat du MCR-Afrique a organisé en juin 2010, en collaboration avec la CUA et l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, un atelier de formation destiné à rehausser les capacités d'exécution dont disposent les pays africains et les institutions régionales et sous-régionales, en s'attachant tout particulièrement à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets et programmes du

NEPAD. Tenu à Addis-Abeba, l'atelier a réuni de hauts responsables gouvernementaux d'Égypte, d'Éthiopie, du Kenya, du Malawi et du Nigeria, ainsi que des fonctionnaires de la CEDEAO, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

14. L'atelier a donné aux participants l'occasion d'étoffer leurs connaissances et de mieux comprendre les desseins et domaines prioritaires du NEPAD, la structure évolutive de la toute récente Autorité de planification et de coordination du NEPAD et les objectifs stratégiques du Plan d'action africain UA/NEPAD pour 2010-2015 (qui constitue la clef de voûte de l'avancée de l'intégration régionale en Afrique). Les participants y ont aussi découvert des outils et des processus appropriés en vue de l'évaluation, de la gestion et du suivi des projets.

Appui au Mécanisme d'évaluation intra-africaine

15. L'appui au Mécanisme d'évaluation intra-africaine a notamment consisté en un soutien technique au Groupe d'éminentes personnalités de ce Mécanisme, ainsi qu'en l'élaboration puis l'analyse de questionnaires d'évaluation. Pendant la période considérée, les organismes des Nations Unies ont continué à appuyer les missions du Mécanisme, notamment en collaborant à une étude menant à la rédaction de directives sur la conception, la mise en œuvre et le suivi du plan d'action national, qui garantira la cohérence et l'harmonisation des plans d'action nationaux avec les stratégies nationales de développement existantes. Ce plan sera utilisé par les instituts de recherche technique, les commissions ou conseils nationaux d'administration, ainsi que par les ministères et agences administratives intervenant dans le processus du Mécanisme. Un document de synthèse a été élaboré, d'après les rapports Noah relatifs à quatre pays appliquant le Mécanisme, qui agrège les principales conclusions, les bonnes pratiques recensées et les enseignements tirés dans ces pays. Une réunion de groupe spécial d'experts sur l'harmonisation des plans d'action nationaux avec les Objectifs du Millénaire pour le développement, organisée à l'intention des pays ayant terminé le processus d'évaluation intra-africaine, s'est tenue à Kampala (Ouganda) en septembre 2010. Y ont participé d'éminents praticiens de l'évaluation intra-africaine travaillant à la conception, au calcul des coûts, à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action national des 14 pays ayant achevé le processus d'évaluation, qui ont examiné puis validé le rapport de synthèse en fonction de leur expérience, en vue de préparer des directives. Un atelier de formation sur le renforcement de la participation et du rôle des parlementaires dans le processus d'évaluation intra-africaine, organisé à l'intention des pays francophones et lusophones, s'est tenu à Addis-Abeba (Éthiopie) en mai 2010. Il a réuni 60 participants (représentants de CER et membres du secrétariat continental du Mécanisme) en provenance de 16 pays d'Afrique. Il s'agissait du deuxième atelier de ce genre en Afrique à avoir été organisé en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Parlement panafricain. La formation a mis les parlementaires mieux en mesure de participer efficacement au processus d'évaluation intra-africaine dans leurs pays.

B. Le Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine

16. Inspirée d'accords antérieurs entre les Nations Unies et l'Union africaine, la Déclaration relative au Programme décennal de renforcement des capacités signée par le Secrétaire général de l'ONU et par le Président de la CUA fournit un cadre holistique pour le soutien qu'apporte le système des Nations Unies aux efforts de renforcement des capacités de l'UA et des CER, en fonction des

besoins et des priorités stratégiques de celles-ci. Le Programme a pour but de renforcer la coopération entre les Nations Unies et l'UA dans leurs domaines de compétence, conformément à leurs mandats.

17. Dans la Déclaration, les deux organisations se sont mises d'accord pour faire le bilan des efforts de mise en œuvre du Programme tous les trois ans. Lors de sa dixième réunion, le MCR-Afrique avait chargé la CEA de procéder à un tel bilan, en collaboration avec le Bureau de liaison des Nations Unies, le Département des affaires politiques, la Banque africaine de développement (BAD) et la CUA. La CEA et ses partenaires ont défini les paramètres de l'examen en consultation avec un large éventail d'intervenants clefs. En outre, un consultant chevronné a été chargé de mener un examen détaillé, objectif et méthodique du Programme. L'examen a compté parmi ses composantes majeures des consultations avec les principales parties prenantes (organismes des Nations Unies, Autorité de planification et de coordination du NEPAD, CER, etc.), afin de débattre des grandes réalisations du Programme, par rapport aux objectifs prévus et aux problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre. Ces consultations ont également fourni l'occasion de suggérer des moyens de surmonter les obstacles et les difficultés, pour contribuer, en fin de compte, à la réussite du processus d'examen. Par ailleurs, la participation de toutes les parties prenantes, et leur appropriation du processus est apparue comme l'une des clefs de la réussite de l'examen et, généralement, d'une meilleure efficacité du Programme.

18. Une fois le projet de rapport rédigé, le secrétariat du MCR-Afrique a organisé un examen interne pour s'assurer que la qualité du rapport répondait bien aux exigences du mandat donné aux auteurs. Ensuite, le rapport a été examiné et débattu plus avant, puis validé, lors d'une réunion de groupe d'experts organisée par le secrétariat, qui s'est tenue pendant deux jours en novembre 2010 et à laquelle ont participé des experts de diverses institutions des Nations Unies et de l'UA. Le rapport définitif de l'examen et un résumé des principales recommandations faites par le groupe d'experts ont été approuvés lors de la onzième réunion du MCR-Afrique. Grâce à cet examen, les parties prenantes comprennent maintenant mieux leurs responsabilités et rôles respectifs au titre du Programme et ont accru leur engagement en faveur de sa réalisation. Le processus de mise en œuvre a ainsi été dynamisé, notamment la définition de plans d'action et la mobilisation de ressources pour leur application.

19. L'examen a donné une nouvelle impulsion à la mise en œuvre du Programme décennal. Lors de sa onzième réunion, le MCR-Afrique en a adopté le rapport et a fait des recommandations visant à dresser un plan de travail détaillé, comprenant des modalités de mobilisation des ressources, en vue de l'application du Programme. Depuis novembre, le secrétariat se concerta avec diverses parties prenantes pour préparer la mise en œuvre de ces recommandations. Le Secrétaire général de l'ONU a également utilisé le rapport d'examen, qui a constitué la principale source de son propre rapport relatif à la coopération entre les Nations Unies et l'UA, présenté à l'Assemblée générale en mars.

20. Le secrétariat du MCR-Afrique a pris des mesures pour étoffer le programme d'ensemble de renforcement des compétences et pour mobiliser des ressources en vue de sa mise en œuvre.

C. Le mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

Des consultations plus dynamiques pour renforcer la coordination au sein des groupes et entre eux

21. Le secrétariat du MCR-Afrique joue un rôle primordial en matière de coordination stratégique et d'appui au Mécanisme. Ainsi, par exemple, a-t-il convoqué, en collaboration avec ses partenaires, une journée de consultation en juin 2010, à Addis-Abeba, pour discuter du fonctionnement du système

de groupes thématiques. Y ont participé les coordonnateurs, co-coordonnateurs et les membres des groupes thématiques suivants : Gouvernance; Développement social et humain; Science et technologie; Plaidoyer et communication; Paix et sécurité; et Industrie, commerce et accès aux marchés. Les coordonnateurs et co-coordonnateurs des sous-groupes suivants étaient également présents : Eau; Éducation et ressources humaines; Genre et développement; Travail et emploi; Architecture de paix et de sécurité de l'UA; Reconstruction et développement après un conflit; et Droits de l'homme, justice et réconciliation.

22. Dans le cadre du suivi de la réunion, le secrétariat du MCR-Afrique a fourni à tous les groupes et sous-groupes thématiques des modèles et directives à suivre pour rendre compte de leurs activités et élaborer des plans d'activité ainsi que de suivi et d'évaluation. Il a également demandé aux groupes de contribuer à l'élaboration de directives visant à intégrer des questions intersectorielles à leurs activités. Des directives ont ainsi été préparées sur l'incorporation de la problématique hommes-femmes, de l'environnement, de la paix et la sécurité, de la gouvernance et du développement social et humain dans les activités des groupes.

23. Le MCR-Afrique a amplifié ses efforts de coordination en fournissant davantage d'appui stratégique aux structures et processus du Mécanisme. Il s'est montré plus dynamique dans son soutien aux groupes thématiques, ce qui a entraîné des améliorations et des résultats significatifs dans de nombreux domaines. De manière spécifique, le secrétariat s'est résolument engagé en faveur des activités des groupes et sous-groupes et y a rehaussé sa participation. Ses membres ont ainsi assisté aux réunions des groupes Développement social et humain, Paix et sécurité, Plaidoyer et communication et du sous-groupe Éducation et ressources humaines. Au niveau des sous-groupes, le secrétariat a contribué aux réunions de deux sous-groupes (Genre et développement; Travail et emploi). Plusieurs vidéoconférences ont par ailleurs été organisées sur des questions fondamentales relatives à l'appui des Nations Unies au NEPAD, en liaison avec les entités du Siège de l'ONU à New York, en particulier le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le Département de l'information.

24. Le secrétariat a largement soutenu l'organisation et la mise en œuvre des activités des groupes thématiques. Il a, par exemple, fourni une importante contribution en matière de ressources humaines et financières au groupe Plaidoyer et communication. En outre, il s'est attaché à stimuler l'activité au sein de certains groupes, notamment au moyen de pressions morales et d'encouragements.

25. Pour promouvoir le programme de l'UA et faire progresser la bonne mise en œuvre du NEPAD, la communication et le plaidoyer doivent absolument être efficaces, et ils ont donc été renforcés en faisant appel aux médias, électroniques et autres. Dans le cadre de sa politique d'ouverture, le secrétariat a continué d'établir son rapport annuel sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, rapport présenté à divers organes, dont le Comité d'experts des réunions annuelles conjointes de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et les comités d'experts intergouvernementaux des cinq bureaux sous-régionaux de la CEA. Il a également contribué aux rapports que le Secrétaire général de l'ONU présente à l'Assemblée générale, ainsi qu'à ceux établis par d'autres entités telles le Corps commun d'inspection et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique.

26. Le secrétariat a également continué à produire et à diffuser du matériel promotionnel sur divers aspects du MCR-Afrique et de ses groupes thématiques, afin de stimuler la communication et de

mutualiser l'information entre groupes et avec diverses parties prenantes. Ce matériel comprend notamment le bulletin hebdomadaire *NEPAD Today* (« Le NEPAD aujourd'hui »), qui compte plus de 3 000 abonnés, et le *Directory of RCM-Africa* (« Annuaire du MCR-Afrique »), qui fournit aux intervenants du Mécanisme et de ses groupes les coordonnées maintenues à jour de tous les membres ainsi que d'autres parties prenantes.

27. Afin de mieux faire connaître le Programme décennal et d'étayer sa mise en œuvre, le secrétariat a envoyé des facilitateurs et des conseillers techniques à diverses manifestations, notamment un atelier sur le renforcement des capacités en Afrique organisé par le PNUD à Johannesburg en décembre 2010 et une séance d'information organisée par la CUA à Addis-Abeba en octobre à l'intention des directeurs et des coordonnateurs de la Commission en matière de renforcement des capacités, visant à faire le bilan des programmes dans ce domaine au sein de la Commission et de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD. Le secrétariat a également participé aux réunions du Forum pour le partenariat avec l'Afrique qui se sont tenues au Burundi et à Lilongwe (Malawi).

D. Conclusions de la onzième réunion du Mécanisme de coordination régionale

28. En novembre 2010, le secrétariat a organisé la onzième réunion du Mécanisme de coordination régionale en Afrique, sur le thème « Rio + 20 ». Dans le cadre des préparatifs de cette réunion, il a organisé, toujours en novembre 2010, une réunion de groupe d'experts pour valider le projet de rapport de l'examen du Programme décennal, dont l'élaboration avait été confiée à un consultant.

29. Les recommandations suivantes ont été au nombre des résultats principaux de cette onzième réunion :

a) Il faudrait élaborer, à partir du cadre du Programme décennal, un programme de travail destiné à renforcer les capacités de la Commission de l'Union africaine, de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD et des communautés économiques régionales, qui préciserait les activités, les résultats attendus, les délais et les cadres de suivi et d'évaluation, et qui serait doté de fonds pour sa mise en œuvre;

b) Le secrétariat du MCR-Afrique devrait diriger la mise au point du programme de travail en vue du renforcement des capacités, avec la collaboration de ses groupes thématiques, et harmoniser le programme de travail du Programme décennal avec le Cadre stratégique pour le renforcement des capacités de l'UA et du NEPAD;

c) Le système des Nations Unies devrait appuyer le MCR-Afrique en lui fournissant des ressources financières et humaines pour assurer l'efficacité de son fonctionnement. Les efforts du système des Nations Unies visant à mobiliser des ressources pour le secrétariat du Mécanisme et pour la mise en œuvre du Programme décennal devraient porter sur la recherche de ressources supplémentaires plutôt que sur la réaffectation des fonds prélevés sur les ressources ordinaires de l'Organisation à l'intention du NEPAD. Dans le contexte du Programme décennal, les fonds et programmes des Nations Unies devraient fournir de plus amples ressources pour appuyer l'Union africaine et le NEPAD et devraient également coopérer étroitement avec les partenaires pour mobiliser des ressources en vue d'aider la CUA et les CER à exécuter leurs programmes communs. Le système

des Nations Unies devrait, par l'intermédiaire du secrétariat du MCR-Afrique, aider les CER à mobiliser des ressources financières pour participer efficacement aux activités du Mécanisme; et

d) La prochaine réunion du MCR-Afrique devrait avoir pour thème le renforcement des capacités.

III. Défis et perspectives

30. Le MCR-Afrique est dorénavant bien ancré dans son rôle, qui consiste à renforcer la cohérence, la coopération et la coordination de l'appui des Nations Unies à l'UA et au NEPAD; il en est à présent au stade de l'harmonisation du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'UA avec le Cadre stratégique pour le renforcement des capacités de l'Union. Il est généralement admis que les activités des groupes thématiques devraient être axées sur les résultats de ces efforts, afin de garantir la cohésion des deux initiatives de renforcement des capacités.

31. Le secrétariat doit être renforcé par l'apport de ressources humaines et matérielles supplémentaires. Des résultats très probants ont en effet été constatés dans les groupes thématiques où les principaux bénéficiaires de l'appui des Nations Unies (c'est-à-dire la CUA, les CER et l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD) ont augmenté leurs niveaux d'engagement et d'appropriation. Les futurs programmes de soutien devraient inclure des stratégies de renforcement de la direction, par la CUA au niveau régional et par les CER au niveau sous-régional. La CEA pourrait dès lors également remplir les objectifs de la section 11 du budget-programme de l'ONU.

32. S'agissant du NEPAD, après 10 ans d'action axée sur les processus, il est communément admis que les organismes des Nations Unies devraient aider la CUA et l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD à se recentrer sur la mise en œuvre des divers programmes conçus et adoptés par les États membres, tels le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique et le Programme de développement des infrastructures en Afrique. Pour y parvenir, il semble indispensable de renforcer le secrétariat du Mécanisme.

33. Pour conclure, durant la période à l'examen, certains enseignements clefs sont ressortis de l'appui à l'UA et au NEPAD aux niveaux régional et sous-régional. En particulier, des consultations plus dynamiques sont nécessaires si l'on veut renforcer la coordination au sein des groupes et entre eux, en vue d'augmenter l'efficacité du MCR-Afrique. Le contrôle et l'appropriation par l'UA des processus du Mécanisme sont également indispensables pour rehausser l'efficacité de l'appui du système des Nations Unies à l'UA et au NEPAD. À cet égard, la création du secrétariat conjoint du MCR-Afrique, qui relève des Nations Unies et de l'Union africaine, est une étape positive. De même, une communication efficace permettra l'essor de l'appui du système des Nations Unies aux programmes de l'UA et du NEPAD. En outre, le secrétariat devra se montrer plus ambitieux dans ses interventions, de manière à donner une impulsion à l'action dans certains groupes et sous-groupes thématiques.

34. Dans l'ensemble, le MCR-Afrique s'est fermement positionné pour coordonner le processus et fournir un appui substantiel et plus concret en matière de renforcement des compétences à la CUA, à l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD et aux communautés économiques régionales, dans le contexte du Programme décennal.